



CONDITIONS DE GARANTIE DES ONDULEURS FRONIUS, FRONIUS DATAMANAGER, FRONIUS SMART METER, FRONIUS OHMPILOT ET FRONIUS AC COMBINER

POUR LA FRONIUS GARANTIE ET LA FRONIUS GARANTIE PLUS

(valable à compter du 01/09/2020)

Fronius International GmbH accorde une garantie (Fronius Garantie et Fronius Garantie Plus) pour les produits définis dans le présent document.

Cette garantie vient en complément des éventuels droits légaux ou contractuels du bénéficiaire de la garantie, qui ne seront pas affectés.

Pour plus d'informations sur la Fronius Garantie: www.fronius.com/Solar/Garantie.

Produits garantis

La garantie ne s'applique qu'aux onduleurs Fronius, aux Fronius Datamanager, aux Fronius Smart Meter, aux Fronius Ohmpilot et aux Fronius AC Combiner et uniquement pour la première installation de ces produits en Suisse dans la mesure où ces produits sont identifiés par un numéro de série unique. Les fusibles et autres pièces d'usure sont exclus de la garantie, de même que les autres composants de l'installation photovoltaïque ou encore les extensions de système, les composants de surveillance d'installations et de communication de données, les accessoires et les appareils de préséries.

Bénéficiaires de la garantie

Seul le propriétaire du produit de garantie est habilité à exercer les droits à la garantie. Aucune autre personne ne possède de droits émanant de cette garantie. La garantie sera reprise en cas de changement de propriétaire d'un produit de garantie.

Cas de recours à la garantie

La garantie s'applique lorsqu'un produit présente un défaut imputable à Fronius durant la période de garantie.

Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas

- / lorsque le défaut est imputable à l'installation, l'exploitation, la mise en service ou à un transport inadapté du produit, au non-respect des instructions ou normes d'installation ou de service, à une ventilation insuffisante, à une intervention sur le produit par un tiers non habilité par Fronius, au non-respect des consignes de sécurité, à des cas de force majeure (tempête, foudre, surtension, incendie, etc.),
- / lorsque le défaut est imputable à d'autres composants de l'installation photovoltaïque,
- / lorsqu'aucune erreur n'a été constatée lors de la vérification effectuée par Fronius.
- / en cas de dommages qui n'entravent pas le bon fonctionnement de l'onduleur Fronius (« défauts esthétiques »).
- / lorsque le produit n'a pas été réglé en totalité à Fronius.
- / lorsqu'un produit Fronius n'est pas démonté dans le cadre de la procédure d'échange et qu'il est ensuite remonté.

Prestations de garantie

Fronius accorde une Fronius Garantie Plus de 2 ans à compter de la sortie d'usine Fronius. Après ces deux ans, Fronius propose des prestations différentes en fonction du choix effectué (3 ans de Fronius Garantie Plus ou 5 ans de Fronius Garantie) lors de l'enregistrement sur le site www.solarweb.com

/ Garantie Fronius

- **Matériel:** Fronius ne couvre aucun coût pour le démontage et l'installation, la main d'œuvre, le transport, ou toute autre prestation de service. Fronius fournit la pièce de rechange correspondante ou le matériel d'échange complet. Le bénéficiaire de la garantie n'aura pas de frais à régler pour la pièce de rechange. Toutefois, en cas de remplacement par un dispositif équivalent, le temps consacré à la remise en état sera facturé.
- **Service:** Fronius ne prendra pas en charge les frais de main-d'œuvre découlant du démontage et du montage du composant ou de l'appareil de rechange ainsi que les frais relatifs à d'autres prestations de service.
- **Transport:** Fronius n'assumera en aucune façon les frais engagés au titre de l'expédition et du transport.

/ Garantie Plus Fronius

- **Matériel:** Fronius tiendra gratuitement à la disposition de l'ayant droit un composant de rechange ou un appareil de remplacement équivalent.
- **Service:** Fronius ne paiera aucun frais de main d'œuvre pour le démontage et le remontage de la pièce ou de l'appareil de remplacement, mais paiera une somme forfaitaire à un tiers à titre de compensation pour le travail effectué pour remplacer un composant ou un appareil complet, à condition que ce travail soit réalisé par Fronius ou un tiers désigné par Fronius. En raison des évolutions techniques, il est possible qu'une pièce ou un appareil de rechange mis à disposition ne soit plus compatible avec les outils de surveillance ou avec d'autres composants installés sur site (p. ex. avec Fronius DATCOM). Les charges et frais qui en résultent ne sont pas compris dans les prestations de garantie et ne sont pas pris en charge par Fronius. Les autres coûts, tels que frais de déplacement, frais de montage, taxes de douane, etc., ne seront pas pris en charge par Fronius, tout comme les modifications du système photovoltaïque existant ou d'autres appareils. Le bénéficiaire de la garantie est tenu de permettre un accès sans condition aux appareils concernés et de mettre gratuitement à disposition les dispositifs nécessaires dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la protection des travailleurs.



- **Transport:** Fronius prend en charge les coûts de transport nationaux lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires dans le cadre des prestations matériel et service. Les frais relatifs à des livraisons express ne sont pas pris en charge. (Le transport n'est pas pris en charge entre Fronius et les départements ou territoires d'outre-mers / Dom Tom).

Durée de la Garantie

La période de garantie commence à la date de livraison du produit par Fronius. Le bénéficiaire de la garantie peut prendre connaissance de la date de garantie exacte en saisissant le numéro de série dans www.solarweb.com. Si l'appareil est enregistré sur www.solarweb.com dans un délai de 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius, la garantie commence avec la date d'installation, qui est saisie lors de l'enregistrement du produit. Ceci s'applique à tous les appareils livrés à partir du 01/10/2018.

En fonction du produit, la Fronius Garantie et la Fronius Garantie Plus s'étendent sur une durée différente.

Des extensions de garantie gratuites peuvent être appliquées dans les 30 mois suivant la livraison par Fronius du produit sous garantie par le bénéficiaire de la garantie lors de l'enregistrement du produit sous garantie sur www.solarweb.com en sélectionnant le modèle de garantie approprié. L'extension de garantie s'applique uniquement au produit identifié de manière univoque par le numéro de série.

Lors de l'échange de pièces ou d'appareils, la durée de garantie restante sera reportée sur la pièce ou l'appareil de rechange. Ce report sera automatiquement enregistré chez Fronius. Le bénéficiaire de la garantie ne recevra pas de nouveau certificat.

Vue d'ensemble des produits concernés par la garantie, prestations de garantie et durées de garantie

	Onduleur string Support mural	AC Combiner	Datamanager	Fronius Smart Meter, Fronius Ohmpilot
Prestations de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	Fronius Garantie Plus	Fronius Garantie Plus	Fronius Garantie Plus	Fronius Garantie Plus
Prestations de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Extension de garantie gratuite par enregistrement sur www.solarweb.com dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fronius Garantie : jusqu'à 7 ans ✓ Fronius Garantie Plus : jusqu'à 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fronius Garantie : jusqu'à 7 ans ✓ Fronius Garantie Plus : jusqu'à 5 ans 	Reprend automatiquement la durée de garantie de l'onduleur dans lequel le Datamanager est installé.	Pas de prolongation de garantie possible
Les extensions de garantie payantes peuvent être souscrites auprès de votre installateur par enregistrement dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius	<ul style="list-style-type: none"> Fronius Garantie ou Fronius Garantie Plus ✓ jusqu'à 10, 15, 20 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Fronius Garantie ou Fronius Garantie Plus ✓ jusqu'à 10 ans 	Reprend automatiquement la durée de garantie de l'onduleur dans lequel le Datamanager est installé.	Pas de prolongation de garantie possible

Recours à la garantie, réexpédition de pièces et d'appareils – aucune exception:

En cas de recours à la garantie, le bénéficiaire de la garantie doit commencer par informer son installateur, qui se mettra en relation avec Fronius.

Afin de s'assurer du bon déroulement des prestations de garantie, la conduite à tenir en cas de recours à la garantie doit être convenue avec Fronius. Comme preuve de droit de recours à la garantie, il sera demandé de présenter la facture d'achat, le numéro de série du produit, le protocole de mise en service (date de prise en charge, date de mise en service, procès-verbal de l'entreprise de distribution d'énergie électrique) et, le cas échéant, le justificatif de paiement de la prolongation de garantie.

La réexpédition de pièces ou d'appareils par le bénéficiaire de la garantie doit être effectuée dans l'emballage d'origine ou dans un emballage de qualité similaire. Si la pièce ou l'appareil défectueux n'est pas retourné chez Fronius dans les 60 jours, il sera facturé au prix neuf actuel. À leur arrivée, les pièces et appareils défectueux deviennent la propriété de Fronius. Jusqu'à leur livraison, Fronius se réserve également la propriété des pièces et appareils de rechange.

Il incombe au bénéficiaire de fournir la preuve qu'il s'agit d'un cas de recours à la garantie et que les conditions requises sont réunies.

Aucun dédommagement ne sera versé en cas de non-injection réseau ou en cas d'électricité n'ayant pas été auto-consommée, etc.

Software-Updates:

Ce qui suit s'applique à la gamme de produits GEN24 : Si le Demandeur en garantie a accordé à FRONIUS l'accès à Internet, les mises à jour seront automatiquement exécutées par FRONIUS. Les conditions de l'accès à Internet de FRONIUS sont : (1) l'établissement d'une connexion réseau avec le produit concerné, (2) sa mise en service intégrale, y compris le couplage avec FRONIUS Solar.web, (3) le maintien gratuit et la mise à disposition d'une connexion Internet par le Demandeur en garantie.

Si le Demandeur en garantie n'a pas accordé à FRONIUS l'accès à Internet, il peut faire installer les mises à jour logicielles par le biais d'un Fronius Service Partner habilité. FRONIUS met à disposition gratuitement la mise à jour logicielle exclusivement à cet effet. Les frais supplémentaires pour l'exécution de la mise à jour par le biais d'un Fronius Service Partner (frais de transport, temps de travail, etc.) ne sont pas pris en charge par FRONIUS, c'est au Demandeur en garantie de les assumer.



Les mises à jour logicielles sont toujours publiées par FRONIUS à l'adresse eupdat www.fronius.com/solar/softwareupdates. Le Demandeur en garantie a l'obligation de vérifier régulièrement les publications (au moins tous les 3 mois) et de veiller à l'installation des mises à jour logicielles obligatoires. L'installation régulière des mises à jour logicielles garantit les meilleures performances possibles et le bon fonctionnement du produit concerné. La non-installation ou l'installation tardive des mises à jour logicielles peut conduire à des restrictions de fonctionnalités du produit concerné. Le Demandeur en garantie est responsable du maintien de la connexion Internet pendant la durée de la garantie.

CONDITIONS DE GARANTIE DE LA FRONIUS SOLAR BATTERY

L'acheteur (utilisateur final) de la Fronius Solar Battery bénéficie à compter de la sortie d'usine Fronius d'une garantie Plus Fronius de 2 ans sur l'ensemble de la Fronius Solar Battery. Ce délai peut être prolongé par l'enregistrement en ligne sur www.solarweb.com dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius, ainsi que par une connexion en ligne chaque mois. Dans ce cas, le bénéficiaire de la garantie pourra bénéficier d'une Fronius Garantie Plus de 5 ans sur la Fronius Solar Battery ainsi qu'une garantie de capacité de 15 ans sur les modules de batteries Murata « IJ1001M », qui couvre la réparation ou le remplacement dans les cas décrits ci-dessous (voir tableau). L'enregistrement du produit en ligne permettra d'assurer la connexion entre le portail Fronius Solar.web et la Fronius Solar Battery (une fois par mois minimum).

Vue d'ensemble des produits, prestations de garantie et durées de garantie

	Fronius Solar Battery
Début de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	Fronius Garantie Plus
Début de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	2 ans
Extension de garantie gratuite par enregistrement sur www.solarweb.com dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius	<p>✓ Fronius Garantie Plus: 5 ans pour la Fronius Solar Battery avec connexion internet mensuelle entre la Fronius Solar Battery et le portail Fronius Solar.web, ainsi qu'une garantie de capacité Fronius de 15 ans pour les modules de batterie Murata *)</p> <p>✓ Fronius Garantie: jusqu'à 7 ans</p>
Une extension de garantie payante peut être souscrite auprès de votre installateur dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius **)	<p>Fronius Garantie ou Fronius Garantie Plus</p> <p>✓ jusqu'à 10 ans</p>

***) L'extension de garantie pour la Fronius Solar Battery concerne exclusivement le module de batterie Murata. Lors du montage ultérieur d'un module de batterie Murata, la garantie existante des modules de batterie existants est reprise. Une extension de garantie s'appliquant aux autres composants périphériques de la Fronius Solar Battery est exclue.

En cas de recours à la garantie, il est accordé une indemnisation de la valeur des produits concernés correspondant aux conditions énumérées ci-après. L'indemnisation à la valeur actuelle des produits concernés par la garantie sera en règle générale réalisée sous la forme d'une mise à disposition d'un ou plusieurs produits de rechange ou de la réparation du ou des produits. La période de garantie débute avec la livraison par Fronius du produit garanti et prend fin après une période de 2 ou 15 ans (« délai de garantie »). L'acheteur est tenu de conserver la facture de la Fronius Solar Battery et, le cas échéant, des modules de batterie Fronius achetés séparément, pendant toute la durée de la garantie et de la transmettre à Fronius en cas de demande. La durée de garantie en cours est conservée et reportée pour les produits échangés ou réparés. Un échange ou une réparation de produit sous garantie n'ouvre pas droit à une extension du délai de garantie.

*) La garantie est applicable lorsque la capacité utile actuelle d'un module de batterie individuel (IJ1001M) est de 80 % jusqu'à 10 ans ou de 68 % jusqu'à 15 ans de la capacité utilisable indiquée dans la fiche technique en raison du vieillissement. En cas de défaut, l'acheteur a 14 jours pour contacter par écrit un installateur Fronius. Le Fronius Repair Center contrôle la capacité utile actuelle des modules de batterie individuels. Si la capacité utile actuelle d'un module de batterie se situe en dessous respectivement des 80 % ou des 68 % de la capacité utile indiquée dans la fiche technique, le Fronius Repair Center répare ou remplace le/les module(s) de batterie concerné(s). La capacité utile d'une batterie est l'énergie mesurée au niveau des connecteurs du module de batterie, qui peut être prélevée dans les conditions définies par le fabricant. Les composants de batterie mis à disposition pour le remplacement présenteront une capacité utile actuelle supérieure à respectivement 80 % ou 68 % de la capacité utile indiquée dans la fiche technique. Les composants et modules de batterie de remplacement restent la propriété de Fronius.

Les frais relatifs à la vérification du recours à la garantie (appel au service, vérification de la capacité) ne sont pris en charge par la garantie que dans la mesure où la légitimité du recours est confirmée. Les coûts supplémentaires relatifs au recours à la garantie (frais de montage et de démontage, de transport, etc.) ne sont pas pris en charges.

L'acheteur du produit ne pourra avoir recours à la garantie s'il ne s'est pas assuré que :



- / les produits ont été installés conformément aux recommandations, à savoir une installation en intérieur (bâtiment) et à une température de service comprise entre 5 à 35°C ;
- / Les produits ne sont pas exposés à un rayonnement solaire ou à des courants d'air directs, ou encore à proximité d'appareils de chauffage.
- / Les produits sont restés sur leur site d'installation initial ;
- / les produits sont stockés, installés, exploités et entretenus conformément aux consignes techniques ;
- / les modules de batterie Murata sont maintenus dans une plage de température déterminée (voir tableau). Le fabricant de batteries peut vérifier la température des Fronius Battery Module, il est donc en mesure de déterminer si la température exigée a été maintenue ou non pendant toute la durée de vie.

Distribution horaire en fonction de la température des cellules (en % et en heures)								
Température des cellules (°C)		60≥T>50	50≥T>45	45≥T>40	40≥T>35	35≥T>30	30≥T>25	25≥T
10 ans	Temps T	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	≤ 87.600 h
	(heures, %)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	≤ 100%
15 ans	Temps T	0 h	≤ 1003 h	≤ 1505 h	≤ 2007 h	≤ 2509 h	≤ 22.903 h	≥ 101.470 h
	(heures, %)	0,0%	≤ 0,8%	≤ 1,1%	≤ 1,5%	≤ 1,9 %	≤ 17,4%	≥ 77,2%

- / La déclaration doit être effectuée par E-mail à Fronius sous 14 jours suivant la constatation du dysfonctionnement pouvant justifier un recours à la garantie tel que défini ci-dessus.

L'acheteur est par ailleurs tenu d'autoriser l'accès des représentants de Murata ou Fronius aux produits concernés pendant les heures habituelles de service, afin de procéder à la vérification du bien-fondé du recours à la garantie.

La garantie ne s'applique pas aux produits

- / qui ont été modifiés ou utilisés avec des composants non approuvés par Murata ;
- / qui ont été endommagés ;
- / qui ont été manipulés de manière non conforme à leur utilisation, avec négligence ou de façon inadéquate,
- / dont les dysfonctionnements sont dus à des éléments extérieurs n'étant pas de la responsabilité de MURATA (catastrophes naturelles, inondations, tempêtes ou cas de force majeure) ;
- / pour lesquels 5475 cycles de charge ont été atteints. Le nombre de cycles peut être consulté via l'onduleur ou le serveur Internet, 1 cycle correspondant à une décharge et à une charge complète ;
- / S'il s'agit d'un onduleur hybride Fronius et que celui-ci a été utilisé en alimentation de secours pendant plus de 15% de son exploitation. Cette règle s'applique également après 1 500 heures de fonctionnement en alimentation de secours.